Conditions générales de participation aux randonnées de l'AMRP

Le code du sport fait obligation aux associations d’une fédération sportive d’assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents et de délivrer une licence à tous les membres randonneurs.

Je reconnais qu’outre cette garantie qui me sera acquise, il m’est aussi proposé une assurance couvrant mes propres accidents corporels. Je reconnais qu’il m’a été remis un formulaire précisant les formalités à accomplir en cas d’accident.

Les enfants marchant avec leurs parents ne sont assurés que si l’assurance souscrite est familiale.

En outre, je déclare être en bonne forme physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m’interdire la marche notamment en montagne et m’engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai.
Je m’engage à respecter les règles fixées par les statuts et le règlement intérieur de l’association.

J’autorise l’AMRP à publier des photographies prises au cours de randonnées, sur le site de l’AMRP et lors du forum des associations